



## Préservons nos espaces publics

Propreté · Espaces verts · Signalisation · Voirie · Éclairage public

**SERVICE 72 H** est là pour régler les désagréments  
qui nuisent à notre quotidien

Appelez la mairie de Chamonix-Mont-Blanc

**SERVICE 72 HEURES**  
**N° VERT 0800 34 55 10**

Ampoule de lampadaire défectueuse, panneau de signalisation endommagé, trou dans la chaussée... Vous pouvez désormais appeler **SERVICE 72 H** au numéro VERT **0800 34 55 10** ou encore par mail **72h@chamonix.fr**

SERVICE 72 H et son numéro d'appel unique ont été créés par la mairie de Chamonix-Mont-Blanc pour vous permettre de signaler tout type d'anomalie constatée sur le domaine public et nécessitant une intervention rapide.

# COMMENT ÇA MARCHE ?

Simple, rapide, efficace, SERVICE 72 H s'articule autour d'un centre d'appel ouvert 5 jours sur 7, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Lorsque vous composez le n° VERT 0800 34 55 10 ou écrivez à l'adresse mail [72h@chamonix.fr](mailto:72h@chamonix.fr), vous êtes mis en relation avec une opératrice qui recueille l'ensemble des renseignements permettant une intervention appropriée et rapide :

- vos coordonnées,
- l'identification et la nature de la requête,
- la localisation.

Ces informations sont saisies sur informatique et transmises instantanément au service responsable. Une équipe se rend alors sur place pour évaluer le problème et décider de l'intervention dans le délai de 72 heures. Une réponse par courrier vous est systématiquement adressée dans ce même délai, vous précisant :

- intervention réalisée,
- intervention programmée,
- intervention refusée et pourquoi,
- demande étudiée,
- demande transmise à une structure extérieure.

## PROPRETÉ

### SERVICE 72 H

- Salissure importante des trottoirs
- Déjection canine (en particulier devant un commerce ou une entrée d'habitation)

- Tag
- Animal mort sur la voie publique
- Carburant liquide ou dangereux sur la chaussée
- Enlèvement de débris suite à un accident de la circulation
- Débris de verre

- Sable ou gravier sur la chaussée
- Sac à déchet éventré sur un trottoir
- Poubelle débordante
- Dépôt sauvage d'encombrant sur l'espace public
- Dysfonctionnement des WC publics

### HORS SERVICE 72 H

- Mise en place de canisette
- Organisation de la collecte des

ordures ménagères

- Distribution de sacs à déchets
- Fourniture de sacs à déchets
- Fonctionnement des déchetteries...

**Pour tout renseignement concernant la collecte des ordures ménagères ou le fonctionnement des déchetteries, contactez Chamonix-Propreté au 04 50 53 41 94.**

## VOIRIE

### SERVICE 72H

- Trou dans la chaussée
- Bordure de trottoir détériorée
- Pavé ou dalle descellé(e)
- Affaissement de trottoir dangereux
- Trottoir ou chaussée glissante

- Toiture enneigée dangereuse non signalée
- Borne ou barrière métallique accidentée
- Mobilier dégradé
- Stationnement gênant
- Végétation gênante pour la visibilité

### HORS SERVICE 72H

- Aménagement d'une voirie
- Réfection d'une rue ou d'un trottoir

- Création ou élargissement de trottoir
- Numérotation de rues
- Services de transports (bus et trains)

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### SERVICE 72H

- Lampe grillée
- Absence d'éclairage dans une rue
- Acte de vandalisme sur une borne d'éclairage
- Mat d'éclairage public dangereux ou accidenté...

### HORS SERVICE 72H

- Réalisation d'un éclairage public
- Renforcement d'un éclairage de rue

## ESPACES VERTS

### SERVICE 72H

- Arbre dangereux
- Branche cassée ou tombée

- Bac à fleurs renversé ou déplacé
- Arrosage des espaces verts dérégulé
- Banc cassé ou détérioré
- Massif de fleurs dégradé ou arraché...

### HORS SERVICE 72H

- Aménagement d'un espace vert
- Création d'une pelouse
- Plantation d'arbre et d'arbuste

- Mise en place de bacs à fleurs
- Installation d'un banc
- Abattage d'arbre pour dégagement de vue

**Dans le cas où l'appel téléphonique ne relève pas du service 72 HEURES, l'opératrice informe le demandeur et l'oriente vers les services municipaux chargés de l'instruction. Il vous sera également précisé au cas où votre demande n'entre pas dans le champ de compétence de la ville.**

## SIGNALISATION

### SERVICE 72H

- Panneau de signalisation détérioré, descellé ou accidenté

### HORS SERVICE 72H

- Aménagement d'un carrefour
- Modification d'un sens de circulation d'une rue
- Demande de réglementation du stationnement
- Installation de panneaux de signalisation